

Réunion de rentrée UE « Mineure Santé »

Accès aux études de « MMOPK » Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie

Annie BENHAÏM - Marie VILLEDIEU 2024-2025

Réunion de rentrée UE « Mineure Santé »

- Présentation de la Mineure Santé et des modalités de sélection (M. Villedieu – A. Benhaïm)
- Présentation du Tutorat santé
- Questions



Ne manquez pas non plus la réunion de rentrée de votre licence!

Accès principaux vers les métiers de la santé

- 1- L1 : L.AS, licences dédiées incluant une UE « Mineure Santé » (50h/semestre) :
 => UE obligatoire dans une L.AS (ne peut pas être abandonnée en cours d'année)
- 2- L2 et L3 : Licences ayant une L.AS en première année

 Mineure Santé à suivre en plus de la L2 ou L3 si non validée en L.AS 1
- 3- Master 1 : Pour les étudiants ayant validé la mineure santé (10/20) ET n'ayant pas utilisé leurs deux chances en licence

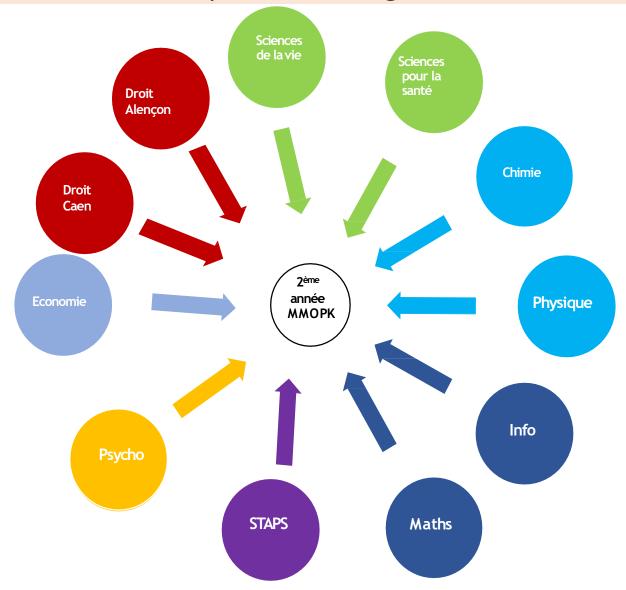
2 chances uniquement

- 4- En cours d'études d'infirmièr(e)
- 5- Master 2, doctorat, paramédical diplômé, (peu de places)



Licences d'accès en MMOPK

(Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie)





Licences d'accès en MMOPK

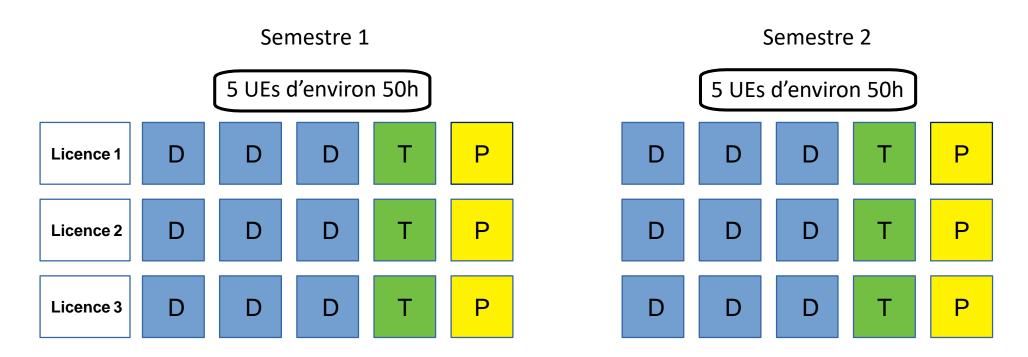
(Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie)

Nombre d'étudiant(e)s en L.AS dans chaque licence





Structuration des licences

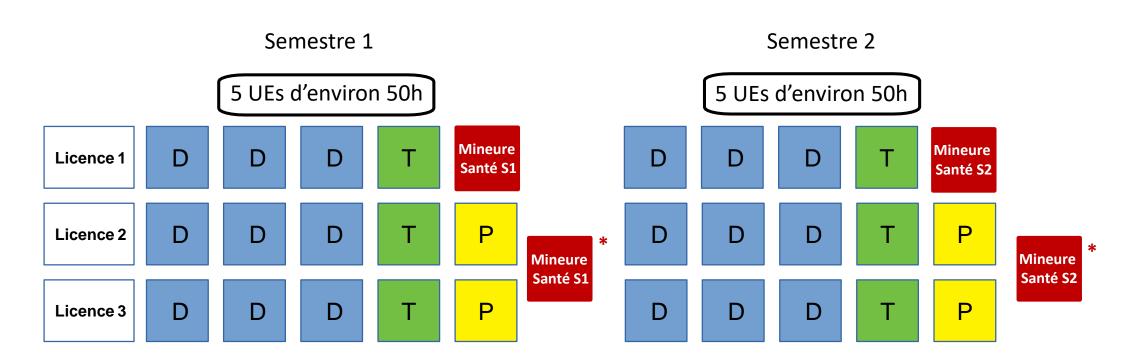


D : UE disciplinaire T : UE transversale

P : UE personnalisée



Structuration des licences



D : UE disciplinaire T : UE transversale P : UE personnalisée

^{*} Si mineure Santé non validée en L.AS 1

Communication des informations : 2 interlocuteurs

Informations données par l'UFR de votre licence

- Tout ce qui concerne votre scolarité de licence
- MCC (modalités de contrôle des connaissances)
- Information sur la licence (règles de compensation, 2^{ème} session,..)
- L'UE Mineure Santé est incluse dans les UE de licence => suit les mêmes règles
- Dates d'examen
- Résultats de la licence, classement dans la licence

Informations données par l'UFR santé

- Critères de sélection pour MMOPK (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Kinésithérapie)
- Information sur le contenu de la Mineure Santé, l'emploi du temps de la mineure santé
- Algorithme de classement pour MMOPK
- Les oraux
- Résultat pour l'entrée dans les métiers de la santé



Des questions?

- Sur l'organisation de la licence (inscriptions pédagogiques, emploi du temps, résultats des examens, classement dans la licence.....) :
 - => contactez l'UFR de votre licence
- Sur les conditions de candidature aux métiers de la santé (dépôt du dossier de candidature, le contenu du dossier) et concernant l'UE « Mineure Santé" :
- => contactez l'UFR Santé via l'adresse sante.las@unicaen.fr

Ou consultez la FAQ sur l'accès aux études de santé sur le site de l'UFR Santé :

https://www.unicaen.fr/formation/nosformations/acces-aux-etudes-de-sante/faqlicences-acces-sante/



Des questions?

✓ Contactez-nous uniquement *via* votre adresse mail unicaen



✓ Lorsque vous envoyer un mail, précisez toujours votre licence et votre année d'études (L.AS, L2, L3) après votre nom

Ex: Emma Dupont, L.AS maths

Localisation des Scolarités des licences

Les personnels de scolarité sont des personnels administratifs en charge de gérer votre année

UFR Sciences :

• licence de Mathématiques

• Licence d'Informatique

• Licence de Chimie

• Licence de Physique

• Licence Sciences de la Vie

• Licences Sciences pour la Santé

Campus 2

Campus 1

UFR Psychologie : licence Psycho Campus 1

• UFR STAPS : licence STAPS Campus 2

• UFR Droit : licences Droit Campus 1 et Alençon

• UFR SEGAT : licence économie Campus 1

Les coordonnées de votre scolarité :

cf réunion de rentrée de votre licence ou site de l'Université (page de votre UFR)11

Capacité d'accueil rentrée 2025

Professions médicales

CAPACITES D'ACCUEIL EN PREMIER CYCLE MMOP 2025

Filière	Différentes voies					
	LAS 1	L2-L3 - Masters (a)	Passerelles et Réorientations	Paramédical	Etrangers (b)	Total
Médecine	135	100	12	4	3	254
Pharmacie	49	49	7	2	2	109
Odontologie	16	14	2	0	0	32
Maïeutique	12	12	2	1	. 1	28

(a) : inclut les étudiants ayant validé au moins 12 ECTS dans un parcours LAS et n'ayant pas utilisé les deux chances.

(b) : étudiants de l'UE ayant validé un parcours antérieur équivalent à une LAS ou ayant validé un premier cycle MMOP. Etudiants hors UE ayant validé toute ou partie d'une formation MMOP

Professions paramédicales:

Kinésithérapie

L.AS 1: 52 LAS2/LAS3: 34



Résultats 2023-2024

LAS₁

Inscrits		Admis directs	Admis après oral	Total
829	399	61	176	237

L2/L3

Inscrits		Admis directs	Admis après oral	Total
	197	49	90	139

Kiné

LAS 1:52 L2/L3:34

! Pharmacie : 12 places non pourvues



Pour valider la L.AS 1

- Rappel : Une année de licence = 500h
 - UE Mineure Santé = 100h
 - Autres UEs de la licence = 400h
- Pour être reçu à la L.AS1 en 1ère session (cf réunion de rentrée des licences) :
 - Avoir au moins 10/20 de moyenne +/- 10/20 dans certaines UE
 - => Voir au sein de chaque licence les règles de compensation
- Si échec : session de rattrapage pour les UEs ou élément(s) des UEs non validés

Rq : Ne pas consacrer tout son temps de travail à la Mineure Santé : seulement 20% de la note de licence !!!

Admission dans les métiers de la santé

Conditions pour être classé(e) pour candidater en santé :

- Avoir déposé un dossier de candidature avant le 14 mars via l'application Parcours Santé
- Avoir validé sa licence à la première session
- Avoir au moins 10/20 de moyenne à l'UE « Mineure Santé » (compensation entre S1 et S2)
- Avoir confirmé sa candidature après les résultats de première session via l'application Parcours Santé

Choix possible de 3 filières +/- Kiné

Programme de la Mineure Santé

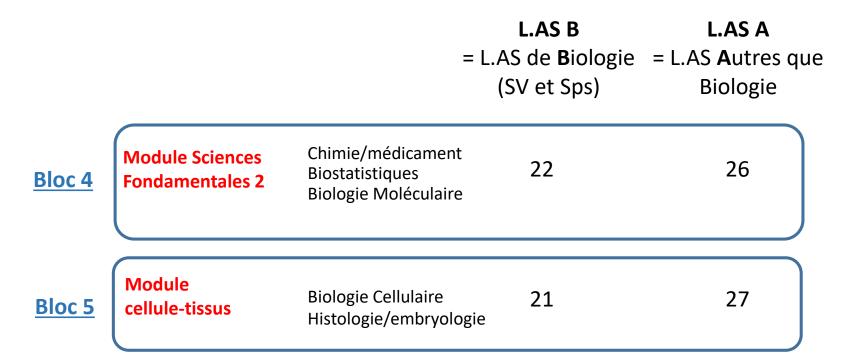
Mineure Santé: Semestre 1

		=	L.AS B L.AS de Biologie (SV et Sps)	L.AS A = L.AS Autres que Biologie
Bloc 1	Module de Sciences Fondamentales 1	Chimie Biophysique/ Biomécanique Biochimie	39	40
Bloc 2	Module de SHESP	Sciences Humaines Ethique et santé public	15 que	10
Bloc 3	Module Physiologie -Biodiversité	Biodiversité Physiologie	6	11

Le résultat de la mineure santé du semestre 1 est constitué de la moyenne des 3 blocs.

Programme de la Mineure Santé

Mineure Santé: Semestre 2



Comme au semestre 1, le résultat de la Mineure Santé du semestre 2 est constitué de la moyenne des 2 blocs.

Règle pour l'accès aux études de santé : note Mineure Santé (semestre 1+semestre2) > 10/20 dès la 1ère session.

Algorithme de classement

- Interclassement entre les L.AS d'une part et entre les L2/L3 d'autre part
- Equité entre les licences
- Harmonisation des notes de la Mineure Santé entre L.AS A et L.AS B car examens différents

Admission dans les métiers de la santé : en 2 temps

- Admis après le 1^{er} groupe d'épreuve : **Sur le résultat de la licence**
 - 50% des places de chaque filière proposée en admission directe après les écrits Les places non acceptées sont attribuées après l'oral
- Admis après le 2^{ème} groupe d'épreuve : après épreuves orales
 - => un nombre limité d'étudiants est convoqué à l'oral Au minimum : n+0,5n (n= nombre de places à pourvoir dans filière)

4 oraux:

Epreuves évaluant des compétences non académiques et plus transversales : capacités de synthèse, d'analyse, de raisonnement en situation complexe, empathie.

Admission dans les métiers de la santé : en 2 temps

Pour les L.AS:

I- Admissibilité: Sur le résultat de la licence: prise en compte du classement au sein de la licence

II- Admission:



50% des places => admis



50% des places => 2ème groupe d'épreuve : oral



Non admis en MMOP mais admis en L2 => possibilité de postuler à nouveau en L2 ou L3

Suppression du redoublement pour accéder aux métiers de la santé

Le redoublement d'une année non validée reste possible, ainsi que la réorientation vers une autre première année/une autre formation mais sans pouvoir postuler à nouveau à l'entrée dans les métiers de la santé à l'issue de cette année



Pas de valorisation du redoublement

L2/L3 Mineure Santé

L2/L3 Mineure Santé

I- Vous avez passé l'examen de la Mineure Santé l'année dernière

- A- Vous avez obtenu plus de 10/20 de moyenne à la Mineure Santé entre les semestres 1 et 2
 - => vous ne repassez pas les examens de la Mineure Santé
 - \Rightarrow vous passez uniquement les examens des UE de la L2 dans laquelle vous êtes inscrit(e).
 - ⇒ <u>Pour accéder au forum des nouvelles de l'accès santé,</u> une auto-inscription à l'espace d'informations L.AS vous sera proposée sur ecampus
- B- Vous avez obtenu moins de 10/20 de moyenne à la Mineure Santé entre les semestres 1 et 2 et aux examens de session 2.
 - => Vous repassez les blocs de la Mineure Santé du semestre où vous n'avez pas eu 10/20
- Connectez-vous au site Unicaen pour compléter votre procédure d'inscription :

https://www.unicaen.fr/formation/candidater-sinscrire/se-reinscrire/

sélectionnez « vos inscriptions complémentaires : accès à la Mineure Santé pour les L2/L3 »

Ou envoyez un mail à <u>sante.las@unicaen.fr</u>

L2/L3 Mineure santé

II- Vous n'avez jamais passé la Mineure Santé

- => Vous passez la Mineure Santé de chaque semestre
- <u>Connectez-vous au site Unicaen</u> pour compléter votre procédure d'inscription :
 https://www.unicaen.fr/formation/candidater-sinscrire/se-reinscrire/
 ⇒sélectionnez « vos inscriptions complémentaires : accès à la Mineure Santé pour les L2/L3 »
- Ou envoyez un mail à sante.las@unicaen.fr

L2/L3 Mineure santé

III. Vous êtes AJAC (Ajourné mais autorisé à composer)

Vous pouvez candidater en MMOPK si l'intégralité de votre année d'étude (L2 ou L3) <u>et</u> les UE de l'année antérieure sont validées en première session

- Vous avez eu plus de 10/20 de moyenne à la Mineure Santé entre les semestres 1 et 2
 - => vous ne repassez pas les examens de la mineure santé;
 - => vous passez les examens des UE de l'année de licence dans laquelle vous êtes inscrit(e);
 - => vous passez les examens des UE antérieures non validées.
- Vous avez eu moins de 10/20 de moyenne à la Mineure Santé entre les semestres 1 et 2
 - => vous repassez les examens de la mineure santé (les blocs du ou des semestres où vous n'avez pas eu 10/20).
 - Vous devez donc vous inscrire à cette UE. La procédure à suivre pour vous inscrire est la suivante :

envoyez un mail à <u>sante.las@unicaen.fr</u>

Pour les étudiant(e)s ayant validé la Mineure Odontologie AVANT l'année 2023/2024

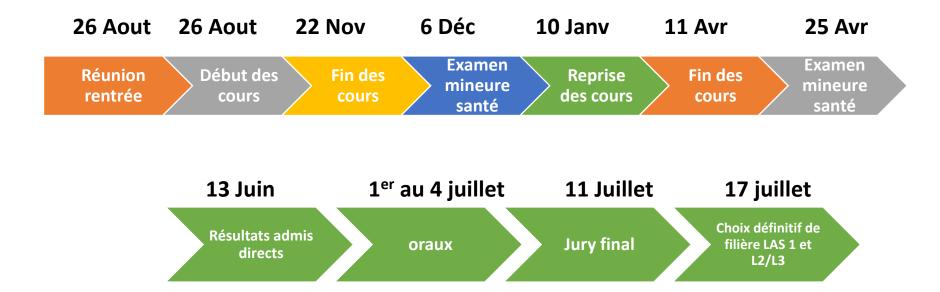
- Vous avez validé la Mineure Santé Médecine, Maïeutique, Pharma, Kiné
 - ⇒ Vous pouvez postuler en Médecine, Maïeutique, Pharmacie, Kiné et Odontologie
- Vous avez validé la Mineure Santé Odontologie au semestre 2
 - => pour postuler en MMPK, vous devez valider la Mineure Santé du second semestre MMPK
 - => Vous pouvez postuler en Odontologie

Redoublement L2/L3

• Si vous redoublez votre L2, vous ne pourrez candidater dans les métiers de la santé que lorsque vous serez en L3

• Si vous redoublez votre L3, vous ne pouvez plus candidater dans les métiers de la santé au cours de votre licence

Calendrier de l'année Mineure Santé



Candidature : entre le 14 février et le 14 mars 2025 Choix de filière : entre le 23 mai et le 3 juin 2025

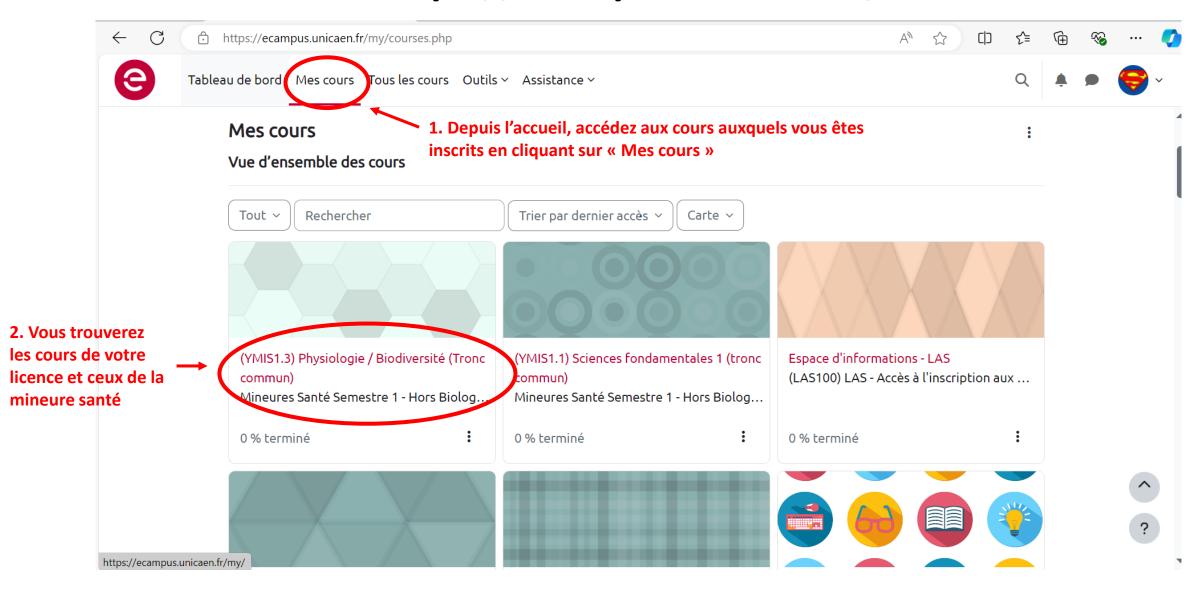
Modalités des cours de la Mineure Santé

- Cours et TDs en présentiel au PFRS (campus 5) et en distanciel pour les étudiant(e)s d'Alençon
- Cours et TDs le vendredi après-midi et parfois le samedi matin.
 Sauf la semaine de la rentrée : cours tous les jours sauf jeudi (cf site UFR Santé)
- Certains cours sont communs à toutes les L.AS (notés « TOUTES LAS »), d'autres différents entre L.AS Bio et L.AS Autres
- Accès aux emplois du temps sur votre agenda électronique Zimbra et sur le site de l'UFR Santé pour les premières semaines
- Accès aux diaporamas ou autres ressources + aux enregistrements des cours sur la plateforme ecampus : https://ecampus.unicaen.fr/

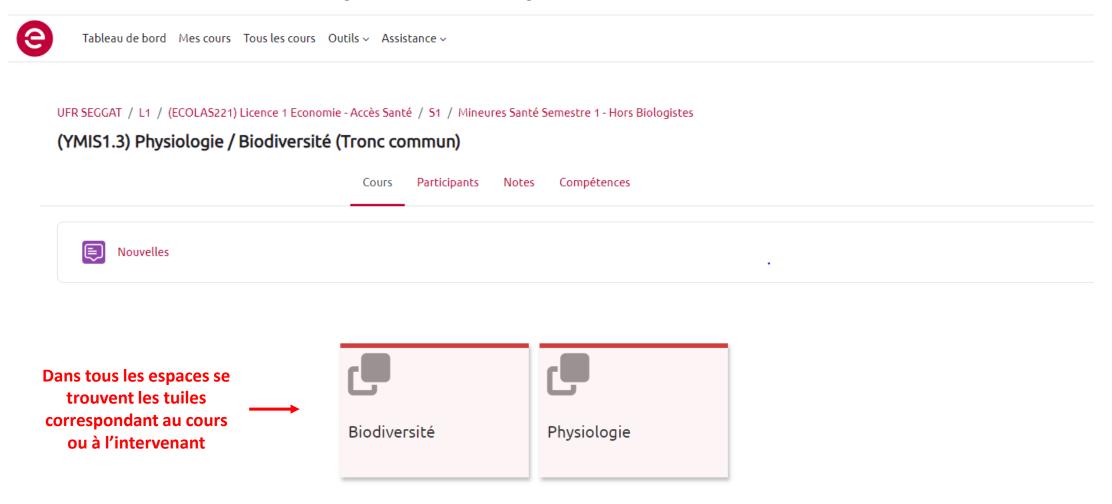
Emploi du temps de cette semaine (Cf site UFR Santé)

				26/08-01/09/24 (35)			
	Lundi 26/08/2024	Mardi 27/08/2024	Mercredi 28/08/2024	Jeudi 29/08/2024	Vendredi 30/08/2024	Samedi 31/08/2024	Dimanche 01/09/2024
08:00-							
08:30-							
09:00-							
09:30-							
10:00-	Réunion de rentrée						
10:30-	Mineure Santé LAS		CM Biomécanique - Toutes				
11:00-	Amphi Hippocrate Amphi Marie Curie	CM SHESP - TOUTES LAS	LAS				
11:30-		LAUNOY Guy Amphi Marie Curie Amphi	GAUTHIER Antoine Amphi Hippocrate Amphi				
12:00-		Hippocrate	Marie Curie				
12:30-							
13:00-							
13:30-							
14:00-		CM SHESP - TOUTES LAS	CM SHESP - TOUTES LAS				
14:30-	CM Chimie - Toutes LAS	MOUTEL Gregoire Amphi Hippocrate Amphi	BAUD Lydia Amphi Marie Curie Amphi		CM Physiologie - Toutes LAS		
15:00-	CAILLY Thomas Amphi Hippocrate Amphi	Marie Curie	Hippocrate		SCHUMANN-BARD Pascale		
15:30-	Marie Curie				Amphi Marie Curie		
16:00-		cu chiata Tanta 146					
16:30-		CM Chimie - Toutes LAS FABIS Frederic					
17:00-		Amphi Hippocrate Amphi			CH Picelus Tenter 1 10		
17:30-		Marie Curie			CM Biophys - Toutes LAS - SCHUMANN-BARD Pascale		
18:00-					Amphi Hippocrate Amphi		
18:30-					Marie Curie		
19:00-							
19:30-							

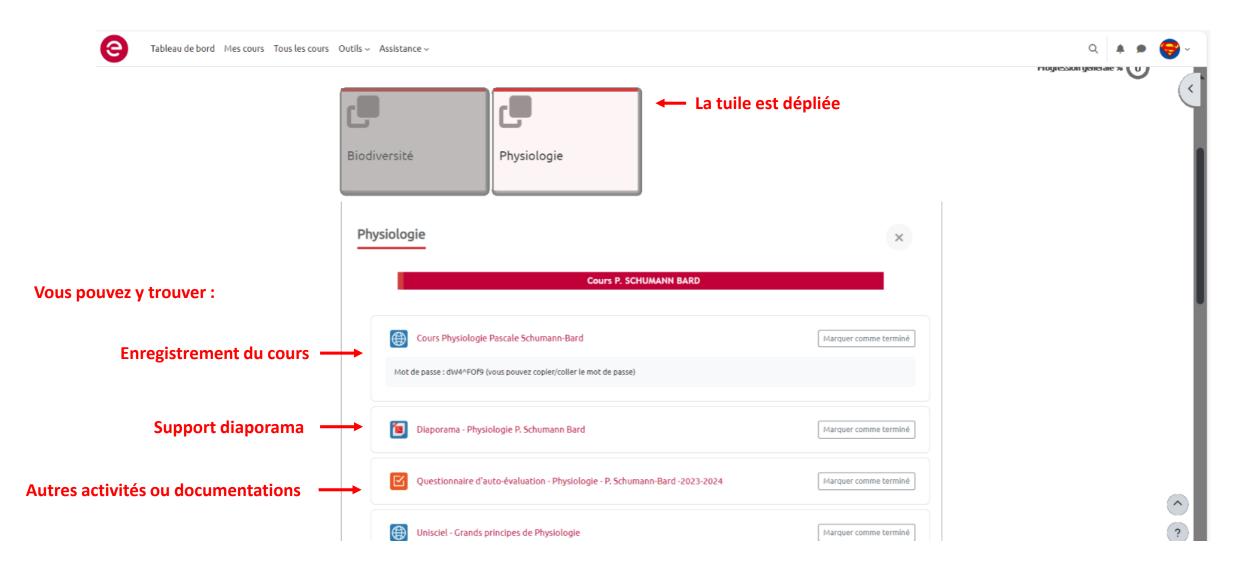
Accès aux documents de cours sur la plateforme ecampus https://ecampus.unicaen.fr/



Accès aux documents de cours sur la plateforme ecampus https://ecampus.unicaen.fr/



Accès aux documents de cours sur la plateforme ecampus https://ecampus.unicaen.fr/



Bon courage à toutes et tous !!!